

- : - : - : - : - : - : -
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- : - : - : - : - : - : -

Chargeant Madame Sakinatou Abdou ALFA OROU SIDI, Ministre Délégué Chargé de la Micro-Finance, de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, de l'intérim de Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
 CHEF DE L'ETAT
 CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU : Le Décret N° 2006-613 du 19 novembre 2006, portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2006-622 du 29 novembre 2006 août qui l'a modifié ;
- VU : Le Décret n° 2006-680 du 10 novembre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 10 décembre 2006 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Pendant l'absence de Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Madame Sakinatou A. ALFA OROU SIDI, Ministre Délégué Chargé de la Micro Finance, de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, pour compter du jeudi 14 décembre 2006 jusqu'à son retour ;

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 15 décembre 2006

Pour le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
 Absent, le Ministre de la Défense Nationale
 Assurant l'intérim,

Issifou KOGUI N'DOURO